

Quand Macron-Castaner traitent mieux les djihadistes que les Gilets jaunes, ça pue...

écrit par Marcher sur des oeufs | 31 janvier 2019



Égoux : comme disait Coluche, certains plus que d'autres. En France, on dirait que seuls les autochtones n'aient pas le même droit à l'égalité de traitement.

Aux yeux de l'État, du Gouvernement, de Castaner, de Macron l'inégalité des chances pour les citoyens français se confirme. Comment peut-on expliquer et faire comprendre aux Français qu'il y a derrière cette différence de traitement quelque chose d'anormal et d'immoral ? Car enfin comment expliquer et faire accepter toutes les manoeuvres violentes et illégales, exercées par le gouvernement pour décrédibiliser le mouvement de citoyens français qui n'ont d'autres moyens que leurs pèlerinages hebdomadaires pour exprimer leur désaccord avec le gouvernement ?

Pourquoi le gouvernement à force de mensonges et de manipulations veut-il faire croire que ce mouvement de révolte des Français se passe dans la violence ? Que lui, ce peuple qui marche le plus souvent mains dans les poches,

serait auteur de violences inadmissibles et que le gouvernement condamne vivement et de la plus discriminatoire des manières en exerçant son autorité de la façon la plus violente et injuste sur le plan judiciaire ?

Oui ! Au de tout ça et du traitement fait pour l'accueil des assassins de la pire catégorie à qui on n'aurait pas même dû accorder la citoyenneté française. Oui ! L'État se bat et se démène pour défendre les droits de coupeurs de têtes partis faire la guerre dans un autre pays, (et qui sait, peut-être avec l'argent de poche des prestations sociales – de quoi ont ils vécu ?-) Ben ! à ceux-là, le coeur de la ripublique nananière française est tout acquis, elle les veut, elle les défendra, elle les fera revenir et elle les accueillera avec tous les honneurs et moyens mis à leur disposition pour leur bien être.

Mais au fait ? Pourquoi valent-ils plus et sont-ils plus dignes de considération de la part des zélites que ce pauvre citoyen lambda qui bosse, qui se retrouve au chômage (la faute à qui ?), qui en a marre et demande à vivre du fruit de son labeur ? Qu'ont-ils ces coupeurs de têtes qui fait qu'ils aient plus de valeur aux yeux du gouvernement que ceux qui par leur travail et les taxes prélevées sur leur salaire ont financé l'engrais de ces bêtes sauvages parties à l'étranger semer la terreur partout et faire couler le sang à flot ? Ces coupeurs de têtes, islamistes, sont rapatriés en France parce que le gouvernement en a décidé ainsi. Mais alors, le gouvernement aurait-il un petit intérêt caché à ça ? Ses futurs soldats ? Ses futurs fauteurs de troubles à l'intérieur des manifestations ? Les antifas, les black-blocs, les no-borders sont repérés ; ces coupeurs de têtes rapatriés parce qu'ils sont français tambourine le ministre Castaner vont-ils grossir les milices de l'État ? On le sait, Macron est un adepte des coups tordus dans ce domaine et on soupçonne la constitution de police ou milices parallèles, comme par hasard maghrébines ou arabo-musulmanes. Ces « Français coupeurs de

têtes » rapatriés étaient-ils français hier ou la fin justifie les moyens et vite fait, bien fait pour des raisons d'État ils se sont vu accorder la citoyenneté française dans le but de revendiquer leur indispensable et légitime rapatriement ?

Note de Maxime :

On aurait dû avoir communication de la liste de l'ensemble des intéressés avec, pour chacun, l'indication de sa nationalité d'origine s'il l'a conservée.

Celui qui se comporte comme le national d'un pays pratiquant la charia en adhérant à la charia perd de ce fait sa nationalité française dans les conditions de l'article 23.7 du code civil. Le gouvernement n'a plus qu'à prendre acte de ce fait, au lieu de prétexter qu'il s'agit de Français avant d'être des djihadistes.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/04/le-code-civil-permet-la-perde-de-nationalite-du-depute-obono-et-de-tous-les-francais-traitres-a-la-patrie/>

Selon l'article 23-7, « le Français qui se comporte en fait comme le national d'un pays étranger peut, s'il a la nationalité de ce pays, être déclaré, par décret après avis conforme du Conseil d'Etat, avoir perdu la qualité de Français ».

ENCORE FAUT-IL en avoir la volonté politique !

Même remarque à propos de l'intelligence avec l'ennemi.

<http://resistancerepublicaine.com/tag/intelligence-avec-lennemi/>

TOUT N'EST qu'une question de volonté politique, encore une fois !